



BUREAU SYNDICAL - Extrait du procès verbal de la séance du 12 mars 2018

n° D20180312 - 01d

Objet : Approbation du projet de zonage d'assainissement eaux usées avant enquête publique de la commune de Paulhac (CT4)

12 membres sont présents, 1 membre a donné procuration, 3 membres sont absents-excusés, soit 13 membres présents et représentés sur 16 membres en exercice (membres afférents : 18).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5211-10 et L.2224-10 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement RESEAU31 et en particulier l'article 30.2 ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délégation de compétences B3-16 décidées par le Conseil Syndical de RESEAU31 du 20 mars 2017 en faveur du Bureau Syndical pour l'approbation des zonages d'assainissement ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de Paulhac à RESEAU31 ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par RESEAU31 ;

Considérant la consultation du 26 février 2018 de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou compétente en ANC pour cette commune ;

Considérant la procédure d'enquête publique unique zonage d'assainissement – PLU menée par RESEAU31 et la commune ;

Considérant l'avis favorable du 20 février 2018 de la commune de Paulhac relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement eaux usées de la commune de Paulhac ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique, sous réserve de dispense environnementale après examen au cas par cas.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (vote contre : 0 - abstention : 0)

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Paulhac